

Et si vous deveniez « Chargé(e) de mission alertes et urgences sanitaires » à l'ARS Bretagne ?

*Maisons à colombages
Place Saint-Anne à Rennes*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (Niveau 6) ou agent contractuel.

Vous connaissez :


- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire
- Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Communiquer et animer un réseau

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Nos avantages

- 
- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
 - Possibilité de télétravailler
 - Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
 - Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
 - Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 16 juin 2023**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP
(affichée dans le lien)

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Au sein du département alerte et crise, l'agent aura pour missions principales:

Mission de réception, analyse et régulation des signaux sanitaires aux niveaux régional et zonal

- Contribuer à l'analyse de l'impact d'un signal sanitaire
- Interface avec le CORRUSS
- Information et préparation des personnels d'astreinte

Participation à la gestion des signaux et à la gestion de crise

Au quotidien : Organisation, avec le responsable de département ou la DA VSS, de la gestion des signaux d'alerte non protocolisés ou exceptionnels

Lors d'une situation sanitaire exceptionnelle :

- Déclenchement de la procédure d'activation de la CRAPS et de la CZA
- Participation à la cellule régional d'appui et de pilotage sanitaire et, le cas échéant, à la cellule zonale d'appui
- Appui à l'organisation de retour d'expérience

Maintenance des outils de régulation et de l'alerte

Monitoring des signaux, promotion du signalement et suivi de l'activité

- Suivi de l'activité VSS avec la réunion de clôture hebdomadaire
- Développement de l'auto-évaluation des pratiques par l'analyse des indicateurs du SI VSS
- Production d'indicateurs sur les EIG à destination des directions de délégations départementales et pour le suivi des signaux (alertes et SSE) à la DA VSS
- Production du bilan annuel SIVSS.

Conditions particulières :

Participation aux permanences de réception-analyse-régulation des signalements (entre 3 et 4 permanences de 5 heures par semaine en moyenne) , participation au dispositif d'astreinte (astreintes de premier niveau)

Disponibilité et mobilisation exceptionnelles en situation d'urgence et participation aux cellules d'urgence et de crise zonales (CZA) et/ou régionales (CRAPS)

Retrouvez l'intégralité des missions sur la PEP en cliquant [ICI](#)

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr